



## Recherches sur la dégénérescence maculaire liée à l'âge (Programme DMLA)

Catégorie de programmes : Subventions de recherche

### Date limite

Dépôt de la demande: **31 Mars 2015, 17 h**

**À NOTER** : Aucun soutien technique et administratif ne sera offert les samedi et dimanche.

### Responsable du programme

Manon Pelletier  
514 873-2114  
poste 1243

[manon.pelletier@frq.gouv.qc.ca](mailto:manon.pelletier@frq.gouv.qc.ca)

Pour toute question concernant les priorités  
de recherche en DMLA du RRSV :  
[reseau.vision.hmr@ssss.gouv.qc.ca](mailto:reseau.vision.hmr@ssss.gouv.qc.ca)

Tous les documents indiqués en bleu sont accessibles sur internet (lien hypertexte) ou dans la boîte à outils située dans la page d'accueil du programme sur le site du FRQS.

Ce programme de subventions, lancé en partenariat avec la Fondation Antoine-Turmel (FAT) et le Réseau de recherche en santé de la vision (RRSV) du FRQS, a pour objectif de favoriser le développement des connaissances dans le domaine de la dégénérescence maculaire liée à l'âge (DMLA). Il vise également à contribuer au développement d'une masse critique de chercheurs québécois en DMLA et à positionner le Québec dans ce domaine de recherche au Canada et sur la scène internationale.

Les chercheurs dont les projets seront financés dans le cadre de ce programme pourront, en devenant membre du RRSV, bénéficier de toutes les ressources offertes par le réseau (infrastructures communes, banques de données, banques de tissus, etc.).



## ADMISSIBILITÉ DU PROJET

<b>Thèmes privilégiés</b>	Ce programme est entièrement dédié à la recherche sur la DMLA sous toutes ses formes (recherche fondamentale, clinique, translationnelle, épidémiologie/santé publique et réadaptation, etc.). Toute méthodologie de recherche susceptible de faire avancer significativement les connaissances sur la DMLA est admissible.
<b>Objectifs</b>	<p>Les objectifs spécifiques du programme sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• de développer de meilleurs traitements pour les patients atteints de DMLA</li> <li>• de ralentir significativement le cours de cette maladie</li> <li>• d'en retarder le début, et même d'en prévenir l'apparition</li> <li>• de développer des programmes de réadaptation pour les patients atteints d'une DMLA avancée afin de leur permettre de mieux vivre avec leur maladie</li> </ul>

## ADMISSIBILITÉ DES CANDIDATS

<b>Conditions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La demande doit être présentée par un chercheur principal et des cochercheurs ayant un statut de chercheur autonome tel que défini en annexe 1c des <b>Règles générales communes</b> (p.43) et travaillant en milieu universitaire ou dans l'un ou l'autre des établissements du réseau de la santé et des services sociaux; un <b>mimumum de deux (2) cochercheurs</b> est requis</li> <li>• La présence de chercheurs en début de carrière est fortement encouragée</li> <li>• Le chercheur principal doit démontrer qu'il consacrera suffisamment de temps de recherche à ce projet pour en assurer le succès</li> <li>• La multidisciplinarité, l'intersectorialité et la complémentarité des expertises des chercheurs seront considérées comme des atouts</li> </ul> <p><b>Les candidats en formation postdoctorale ne sont pas admissibles à ce programme en tant que chercheur principal ou cochercheur.</b></p>
<b>Ordre professionnel</b>	Les chercheurs cliniciens devront faire la preuve qu'ils sont inscrits au tableau de l'ordre professionnel les régissant au Québec, qu'ils disposent du droit de pratique au Québec et qu'ils possèdent une assurance professionnelle.
<b>Multiples demandes</b>	<p>Un chercheur ne peut déposer qu'une seule demande à l'intérieur de ce programme en tant que chercheur principal.</p> <p>Un chercheur peut déposer plusieurs demandes à l'intérieur de ce programme comme cochercheur.</p>
<b>Affiliation, citoyenneté et résidence</b>	<p>Le chercheur principal et les cochercheurs doivent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• avoir une affiliation universitaire québécoise</li> <li>• être citoyens canadiens ou résidents permanents, tel que défini au point 2.1 des <b>Règles générales communes</b> (p.14)</li> </ul>



	Les collaborateurs peuvent provenir de l'extérieur du Québec, mais aucune somme ne pourra être transférée à l'extérieur du Québec.
<b>Éthique</b>	Les chercheurs principaux et cochercheurs doivent se conformer aux règles d'éthique tel que décrit dans les <a href="#">Règles générales communes</a> section 5.3 « Éthique en recherche et conformité » (p.18).
<b>Formation de base en éthique de la recherche</b>	<p>Une formation de base en éthique de la recherche est obligatoire pour tous les chercheurs principaux ou cochercheurs lorsque leur projet ou leur programme de recherche porte sur des sujets humains.</p> <p>La recherche sur des sujets humains comprend celle étant réalisée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• avec des sujets humains vivants</li> <li>• sur des cadavres ou des restes humains</li> <li>• avec des tissus, des liquides organiques, des gamètes, des embryons ou des fœtus, des cellules ou du matériel génétique</li> <li>• à partir de renseignements à caractère personnel contenus dans des dossiers. Les renseignements à caractère personnel sont ceux permettant l'identification d'une personne.</li> </ul> <p>Cette formation de base consiste en la réalisation des niveaux 1 et 3 du didacticiel en ligne élaboré par le ministère de la Santé et des Services Sociaux à titre de <a href="#">programme de formation en éthique de la recherche</a>.</p> <p>Advenant une réponse favorable du FRQS quant à l'obtention de la subvention, les chercheurs principaux et cochercheurs devront obligatoirement avoir réalisé cette formation de base et fait parvenir au FRQS une preuve de la complétion de cette formation afin d'obtenir le premier versement de leur subvention.</p>

## DOCUMENTS EXIGÉS – DEMANDE COMPLÈTE

### Transmission des documents :

Une clé USB contenant tous les documents décrits ci-dessous devra être expédiée par service de messagerie au FRQS à l'attention de Manon Pelletier, chargée de programme (voir adresse complète dans le formulaire). Les CVs de tous les chercheurs, incluant les contributions détaillées, devront être insérés les uns à la suite des autres dans un seul document PDF. Le sceau postal fera foi de la date du dépôt de la clé. Une copie électronique du formulaire de demande devra également être transmise par courriel à : [manon.pelletier@frq.gouv.qc.ca](mailto:manon.pelletier@frq.gouv.qc.ca)

### Chercheur principal

- **CV canadien commun**, version **CV de financement** pour le FRQS (à jour)
- contributions détaillées (document à joindre également dans le portfolio électronique du FRQS à la page CV commun canadien) voir **Étape 7** de [Étapes à suivre pour faire une demande électronique](#)
- formulaire de demande
- une lettre d'appui de la direction de l'institution ou du département



	<p>universitaire où s'effectuera la recherche (pour le chercheur principal seulement)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>pour un chercheur principal clinicien : une lettre du directeur du département clinique ou du doyen de la faculté précisant combien d'heures seront déchargées de ses obligations cliniques pour réaliser le projet de recherche</li> </ul>
<b>Cochercheurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>CV canadien commun</b>, version <b>CV de financement</b> pour le FRQS (à jour)</li> <li>contributions détaillées (document à joindre également dans le portfolio électronique du FRQS à la page CV commun canadien), voir <b>Étape 7</b> de <b>Étapes à suivre pour faire une demande électronique</b></li> <li>pour tout cochercheur clinicien : une lettre du directeur du département clinique ou du doyen de la faculté précisant combien d'heures seront déchargées de ses obligations cliniques pour réaliser le projet de recherche</li> </ul>

## LIEU DE RECHERCHE

<b>Choix du lieu de recherche</b>	Un groupe ou un centre du FRQS, un établissement du Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) ou une université du Québec.
<b>Changement du lieu de recherche</b>	<p>Le FRQS présume que, pour toute la durée de la subvention octroyée, le candidat mènera son projet dans l'établissement ou dans l'université ayant endossé sa demande.</p> <p>Le candidat désirant changer de lieu de recherche doit en faire la demande par une lettre officielle par courriel au FRQS. Cette demande fera état des raisons du changement et décrira toutes les conséquences possibles sur son projet de recherche.</p> <p>Les autorités de l'université ou de l'établissement doivent également approuver ce changement en avisant le FRQS par écrit.</p> <p>Le directeur du nouveau centre de recherche ou département universitaire doit également aviser le FRQS par écrit qu'il accepte d'accueillir le candidat.</p>

## DURÉE DE LA SUBVENTION

<b>Durée</b>	<b>1 an, avec possibilité de renouvellement, une fois seulement</b>
<b>Date d'entrée en vigueur</b>	<b>1<sup>er</sup> Juin 2015</b>



## MONTANT DE LA SUBVENTION

<b>Montant</b>	<b>Jusqu'à 50 000 \$ pour 1 an</b>
<b>Condition de renouvellement</b>	Il est possible d'obtenir une deuxième année de financement en déposant une demande de renouvellement. Ces demandes seront évaluées lors du concours régulier du programme Recherches sur la dégénérescence maculaire liée à l'âge.

## DÉPENSES ADMISSIBLES

<b>Admissibles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• salaires d'assistants de recherche</li> <li>• rémunération de personnes-ressources essentielles au projet</li> <li>• rémunération d'étudiants (maîtrise et doctorat) et de stagiaires postdoctoraux. Cependant, en cas de renouvellement de la subvention, ces étudiants ne pourront pas bénéficier d'une seconde année de financement et devront obligatoirement se présenter aux prochains concours provinciaux ou nationaux</li> <li>• dépenses relatives à l'acquisition d'équipement seront admissibles de façon exceptionnelle, et ce, dans la mesure où elles seront justifiées dans la demande (maximum de 6 000 \$)</li> <li>• matériel de recherche (incluant achat et hébergement d'animaux) et toute autre dépense exigée aux fins de la réalisation du projet de recherche et justifiée dans la demande</li> <li>• frais d'utilisation d'appareillage ou de plateforme</li> <li>• honoraires et remboursement des frais de déplacement de sujets humains de recherche</li> <li>• participation à des congrès pour une somme maximale de 3% du montant de la subvention</li> </ul>
<b>Non admissibles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• rémunération des chercheurs principaux, des cochercheurs ainsi que des collaborateurs</li> <li>• tous les frais indirects liés à l'aménagement, au réaménagement, à la location et à l'entretien de locaux, ainsi qu'aux frais indirects payés par l'établissement d'accueil</li> <li>• aucune somme ne pourra être transférée hors du Québec</li> </ul>



## ÉVALUATION

### **Demande complète**

L'évaluation des demandes se fera par un comité de pairs composé d'experts des milieux clinique et scientifique et selon les règles du FRQS en vigueur pour la composition des comités d'évaluation.

Des représentants de la Fondation Antoine-Turmel et du RRSV pourront assister au comité d'évaluation comme observateurs, sans droit de vote.

Les équipes de recherche devront porter une attention particulière aux aspects **stratégique** et **structurant** de leurs projets de recherche, en plus de répondre aux objectifs spécifiques du programme. Ces deux aspects seront les principes directeurs qui guideront l'évaluation des demandes.

Par **structurant**, on entend que les projets devront contribuer à renforcer la recherche en DMLA au Québec:

1. en mobilisant les ressources disponibles dans le milieu de la DMLA
2. en sensibilisant et en impliquant les différents intervenants (chercheurs, cliniciens, décideurs, organismes à but non lucratif, partenaires, patients) susceptibles de faciliter la recherche sur la DMLA et l'implantation des résultats.

Le recrutement et le développement d'une masse critique de chercheurs en DMLA au Québec auront aussi un impact structurant.

Par **stratégique**, on pense à la démarche par laquelle les chercheurs investiront leurs efforts et leurs ressources pour optimiser leurs chances d'atteindre les objectifs du programme. De nouvelles subventions, des investissements publics ou privés et des partenariats avec l'industrie sont des exemples d'**effet levier** pouvant découler d'un projet de recherche stratégique. Le rayonnement à l'échelle internationale et la consolidation de collaborations clés en sont d'autres exemples.

Les autres critères d'évaluation pour les demandes complètes seront les suivants :

#### **Projet de recherche**

- originalité et cohérence du projet
- clarté des objectifs

#### **Équipe de recherche**

- qualité scientifique des chercheurs
- complémentarité des expertises
- collaboration avec les milieux cliniques
- réalisations scientifiques (publications, développement d'initiatives structurantes, rayonnement au niveau canadien et/ou international, etc.)
- rôle dans la formation de la relève

#### **Partenariats**

- Les partenariats financiers ou de nature autre que financière seront considérés comme un atout



#### Faisabilité

- réalisme, importance et rigueur dans la définition de la structure du projet et des résultats escomptés; identification de jalons
- réalisme de l'échéancier et pertinence des indicateurs de suivi
- faisabilité scientifique et technique du projet, choix de la méthodologie

#### Retombées à court terme

En quoi ce projet permettra-t-il, à court terme, d'atteindre les objectifs visés par ce programme?

- impact du projet en termes d'acquisition de connaissances et de savoir-faire
- impact sur le développement de concepts, de nouveaux modèles et sur le développement d'instrumentation, d'approches et de méthodes nouvelles, dans le but de mieux traiter ou de mieux réhabiliter les sujets porteurs d'une DMLA

#### Transfert des connaissances

- stratégie (s) proposée (s) pour le transfert des connaissances telle (s) que :
  - implantation de meilleurs traitements permettant de ralentir le cours de la maladie
  - implantation de programmes de réadaptation spécifiques aux personnes souffrant de DMLA
  - implantation de nouvelles pratiques ou de nouvelles politiques
  - partenariat avec l'industrie pour le développement et l'approbation de nouveaux médicaments ou pour l'approbation de médicaments acceptés à d'autres fins
- résultats tangibles à court terme pour le patient porteur d'une DMLA :
  - amélioration des traitements
  - amélioration de la réhabilitation
  - prévention de la maladie

#### Budget

- justification adéquate du budget demandé

### ENGAGEMENT DU CANDIDAT

En acceptant la subvention, le candidat s'engage à :

- respecter les **Règles générales communes**, la **Politique de libre accès aux résultats de recherche** publiés du FRQS et l'ensemble des conditions et exigences décrites dans cette fiche
- transmettre, à la demande du FRQS, certains documents additionnels reliés à l'utilisation de la subvention



- respecter les normes d'éthique et d'intégrité définies dans le document **Standards en éthique de la recherche et d'intégrité scientifique** du FRQS.
- autoriser le FRQS à conserver et à utiliser tous les renseignements personnels et scientifiques contenus dans son dossier conformément aux modalités décrites dans le document **Accès aux documents et protection des renseignements personnels** et sous la condition que les personnes ayant accès à des renseignements personnels en respectent le caractère confidentiel.

Le candidat ne se conformant pas à ces règles verra sa subvention annulée.

Le candidat devra informer le FRQS de son acceptation de la subvention dans un délai de **30 jours** suivant la réception de l'offre. **À défaut de cette acceptation, le FRQS considérera la subvention refusée par le dit candidat.**

**Dépôt d'un rapport et présentation**

En acceptant la subvention, les candidats s'engagent à fournir des rapports scientifique et financier à la fin de la subvention d'un an, aux échéances indiquées par le Fonds. Dans le cas d'un renouvellement, des rapports de progrès mi-parcours scientifique et financier seront demandés.

Les résultats obtenus grâce au financement du programme DMLA devront être présentés à la réunion annuelle du RRSV.

**Diffusion et utilisation des résultats par les partenaires**

Les candidats s'engagent à autoriser les partenaires à utiliser le rapport final et les résultats de recherche ayant fait l'objet d'une diffusion publique par le chercheur (dans le cadre d'une publication scientifique, d'une conférence, d'un colloque, d'un congrès ou d'une publication dans un site Internet), notamment à des fins de reproduction, de traduction, d'exécution ou de communication au public par quelque moyen que ce soit, de même que toute autre forme d'utilisation. Cette utilisation doit être faite dans le respect du droit d'auteur et uniquement à des fins non commerciales.

**ENGAGEMENT DE L'ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL**

L'établissement d'accueil s'engage à :

- fournir des laboratoires ou des locaux de recherche fonctionnels et l'équipement de base nécessaire à la réalisation du projet de recherche
- offrir un environnement qui respecte les normes d'éthique et d'intégrité définies dans le document **Standards en éthique de la recherche et d'intégrité scientifique** du FRQS

**PARTENAIRES**

**Fondation Antoine-Turmel et Réseau de Recherche en Santé de la Vision du FRQS**